



Notre-Dame-du-
Mont-Carmel

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Avis public est par les présentes donné qu'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel sera tenue le 2 juin 2025 à 19h, à l'Hôtel de ville, 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, durant laquelle le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effet : Autoriser la construction d'un bâtiment complémentaire à une hauteur de 5,50m à mi-pignon au lieu du 5m prescrit. Autoriser la construction d'un troisième bâtiment complémentaire au lieu du maximum de 2 prescrit. Le tout tel que décrit au règlement de zonage numéro 644.

Identification du site concerné : 4460 rue Louis-Dupuis
Lot 3 673 296 du cadastre du Québec

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 13 mai 2025.

Martin Chaput, directeur général et greffier-trésorier